

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 30 juin 2014

Convocation : 24 juin 2014  
Affichage compte rendu : 4 juillet 2014  
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI  
SECRÉTAIRE : B.JANNOT

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, adjoints Mesdames FORNENGO, MRAD, TAIAR, BADIN, BRACCO, THEVENET, FERNANDES RAMALHO, FAY, PERRIER, PALANDRE conseillères municipales, Messieurs BAZIN, VERDU, COMBAZ, ALLALI, HAOUES, BOUTY, MELLIES, RENOUARD, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

**ONT DONNE PROCURATION** : Monsieur SOULIER a donné procuration à monsieur VERDU, madame STIENNE a donné procuration à monsieur BAZIN.

**Présents : 25 Absents : 6 procurations : 2**

Monsieur le maire fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2014.

**Le compte-rendu est approuvé par 24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO et M.BOUDJELLABA).**

Arrivées de mesdames KAHOU, JANNOT, GASSA et de messieurs ROUTABOUL et GAGNEUR (avec la procuration de monsieur SEMARI).

**Présents : 30 Absent : 0 procurations : 3**

N° 1

### COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Sortie de monsieur le maire avant le vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY), 2 ABSTENTIONS (BOUDJELLABA et PERRIER) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE( PASSI)**

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO), 2 ABSTENTIONS (BOUDJELLABA et PERRIER) ET 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (PASSI).**

- APPROUVE le compte administratif 2013

Retour de monsieur le maire après le vote.

N° 3

### AFFECTATION DES RESULTATS DE 2013 SUR L'EXERCICE 2014

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE et PELOSATO), 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA et PERRIER).**

- DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 3 637 417,61 euros comme suit :
  - Affectation à la section d'investissement : 3 492 319,61 euros au compte de recette 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
  - Report à la section de fonctionnement : 145 098 euros au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- DIT que le déficit de clôture de la section d'investissement d'un montant de 914 914.36 euros est reporté au compte de dépense 001 « déficit d'investissement reporté ».

N° 4

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE et PELOSATO), 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA et PERRIER).**

- DECIDE d'approuver la présente décision modificative n°1 de l'exercice 2014.

N° 5

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE, PELOSATO, BOUDJELLABA et PERRIER),**

- ADOPTE le règlement intérieur

N° 6

**SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR  
ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES  
CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (BOUDJELLABA et PERRIER) ET 6 REFUS DE VOTE (JANNOT, BOUTY, BRACCO, GAGNEUR, BADIN et SEMARI par procuration).**

- ADOPTE la présente motion.

N° 7

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITES  
DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE les nouveaux tarifs des ateliers périscolaires qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014,
- ENTERINE les nouvelles modalités du double système de tarification pour les usagers de l'accueil de loisir sans hébergement de la Rama qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

N° 8

**EXONERATION SUR LA TAXE LIEE AUX SPECTACLES SPORTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DÉCIDE que l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune par les associations déclarées sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et pour lesquelles un droit d'entrée est exigé de la part des spectateurs, est exonéré pour la saison sportive 2014-2015.

N° 9

**ESPACE NAUTIQUE  
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET FIXATION DE TARIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE que le port du bonnet de bain sera obligatoire à compter du 15 septembre 2014 à la piscine de Givors et fixe son prix à 2 euros pièce.
- ADOPTE les modifications du règlement intérieur.

N° 10

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA  
CULTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention d'objectifs 2014.
- AUTORISE le versement d'une subvention de 59 841 euros à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

**N° 11**

**SUBVENTIONS DES ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
PROGRAMMATION 2014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO),**

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions des partenaires pour les actions financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**N° 12**

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013  
COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des actions de développement social urbain pour 2013.**

**N° 13**

**DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY),**

- ADOPTE les propositions du rapporteur.
- AUTORISE le maire à solliciter les subventions V.V.V
- AUTORISE le maire à signer les conventions pour les actions programmées dans le cadre de ce dispositif.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 11, article 6042 du budget primitif.

**Départ de monsieur GAGNEUR qui donne procuration à madame JANNOT et de madame KAHOUH qui donne procuration à monsieur KHOUATRA.**

**Présents : 28 Absent : 1 procurations : 4**

**N° 14**

**RECONDUCTION DU DISPOSITIF « CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO).**

- DECIDE la reconduction du Contrat Municipal Etudiant en 2014 selon les termes de la présente délibération et les modalités annexées.
- AUTORISE le maire à signer les contrats municipaux étudiants.
- AUTORISE le maire à signer toute convention de mise à disposition des étudiants embauchés dans le cadre de ce dispositif au profit d'associations.
- D'IMPUTER les dépenses au chapitre 67 fonction 422 article 678 du budget 2014.

**Départ de monsieur ALLALI qui donne procuration à monsieur COMBAZ**

**Présents : 27 Absent : 1 procurations : 5**

**N° 15**

**VIDEO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 30 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (BOUDJELLABA et PERRIER).**

- AUTORISE le maire à solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

**N° 16**

**FONDS D'INITIATIVES LOCALES : MODALITES DE GESTION 2014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)**

- ACCEPTE que le Comité de Gestion du FIL, après visa du maire de la commune de Givors, alloue les subventions dont il sera rendu compte en fin d'exercice au conseil municipal ;
- AUTORISE le maire à signer les conventions pour le versement des subventions décidées par le Comité de Gestion du FIL ou à émettre le titre de recettes pour recouvrer les sommes indûment versées.

**N° 17**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU GRAND LYON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE, PELOSATO, BOUDJELLABA et PERRIER):**

- monsieur PASSI et madame JANNOT sont déclarés élus pour représenter la commune de Givors au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

**Des suppléants sont proposés. Sont désignés monsieur COMBAZ et madame BADIN.**

**N° 18**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU PARC DU PILAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE, PELOSATO, BOUDJELLABA et PERRIER):**

- M. GAGNEUR (titulaire) et M SEMARI (suppléant) sont déclarés élus pour représenter la commune au syndicat du Parc du Pilat.

**N° 19**

**RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DU PILAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA et PERRIER).**

- DEMANDE le retrait de la commune de Givors du syndicat du Parc du Pilat pour une sortie effective souhaitée pour le 31 décembre 2014 si les avancées de la procédure et des négociations avec le syndicat le permettent.

**N° 20**

**RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE RHONE PLURIEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA et PERRIER).**

- DEMANDE le retrait de la commune de Givors du syndicat Rhône Pluriel pour une sortie effective souhaitée pour le 31 décembre 2014 si les avancées de la procédure et des négociations avec le syndicat le permettent.

**N° 21**

**RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES VACANCES ET LES LOISIRS (SIVAL)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY).**

- DEMANDE le retrait de la commune de Givors du syndicat du Syndicat Intercommunal pour les Vacances et les Loisirs pour une sortie effective souhaitée pour le 31 décembre 2014 si les avancées de la procédure et des négociations avec le syndicat le permettent.

**N° 22**

**RETRAIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE (SYDER)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY).**

- DEMANDE le retrait de la commune de Givors du Syndicat Départemental D'Energies du Rhône (SYDER) pour une sortie effective souhaitée pour le 31 décembre 2014 si les avancées de la procédure et des négociations avec le syndicat le permettent.

**N° 23**

**RESTRUCTURATION DES GARAGES DUCLOS - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OPAC DU RHONE (DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANRU)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (BOUDJELLABA et PERRIER), 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO).**

- APPROUVE la convention d'attribution de subvention de la commune de Givors à l'OPAC du Rhône pour la restructuration des garages Duclos dans le cadre de la convention ANRU ;
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ;
- AUTORISE le maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents y afférent.

**N° 24**

**RESIDENTIALISATION JEAN MOULIN - QUARTIER DES VERNES - CONVENTION FINANCIERE, DE MISE A DISPOSITION DE FONCIER ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX ENTRE ALLIADE HABITAT, LA VILLE DE GIVORS ET LA COMMUNAUTE URBAINE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (BOUDJELLABA et PERRIER), 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO).**

- APPROUVE la convention financière, de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliade Habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine.
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et à accomplir toutes démarches et signer tous documents y afférent.

**N° 25**

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT 310 SISE RUE JEAN MARIE IMBERT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PRONONCE le déclassement d'environ 100 m<sup>2</sup> de la parcelle AT 310 conformément au plan joint à la présente délibération.

**N° 26**

**VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE AT 310 SISE RUE JEAN MARIE IMBERT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DONNE un avis favorable à la vente d'environ de la parcelle AT 310, sise 12/14 rue Jean-Marie Imbert pour 150 euros du mètre carré.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes y référant, y compris plan de division, et plus généralement faire le nécessaire à cette vente.

N° 27

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DOMANIALITE RELATIVE A LA  
REQUALIFICATION DE L'A47**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de domanialité relative à la requalification de l'A47, et tous documents s'y rapportant.

**Monsieur le maire annonce le retrait de la délibération relative à la convention financière EMOUS 2013 entre la ville et le Grand Lyon.**

N° 28

**POLITIQUE DE LA VILLE-RENOUVELLEMENT DE POSTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO).**

- APPROUVE le renouvellement du poste dans les conditions définies ci-dessus, pour une nouvelle période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 sous réserve du maintien des financements pour l'année 2015.

**Monsieur le maire annonce le retrait de la délibération relative à la rémunération des intervenants des activités périscolaire.**

N° 29

**EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (PALANDRE et PELOSATO).**

- APPROUVE la création des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel pour l'année scolaire 2014/2015.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

N° 30

**TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, PALANDRE et PELOSATO).**

N° 31

**OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A DEUX AGENTS COMMUNAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs Jean-Louis Benguigui et Sébastien Voyant.

N°32

**COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la question écrite relative à la sécurité à Givors adressée par monsieur Mellies. Cette demande n'ayant pas été réceptionnée dans les délais prévus par le règlement intérieur, elle sera examinée lors de la prochaine séance du conseil municipal.**